



MAIRIE DE
LA FORÊT-FOUESNANT

MARCHÉ NOCTURNE 2022

PORT-LA-FORET

DEMANDE D'EMPLACEMENT
(à renvoyer pour le 28/02/2022)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

VILLE :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Mail :

N° siret :

TYPE DE MARCHANDISE :

MÉTRAGE SOUHAITÉ : ml (sous réserve du métrage disponible)

OBSERVATIONS A FORMULER :

TYPE DE REGLEMENT (à cocher) :

- Règlement par titre au Trésor Public
- Règlement par chèque ou en numéraire fin août
- Encaissement à chaque marché

BESOIN D'ELECTRICITE: OUI NON

(Si oui prévoir une prise EU, une rallonge * et de l'éclairage * (lampes économiques))

DOCUMENTS A JOINDRE (photopies) :

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Carte valide permettant l'exercice d'une activité ambulante, commerciale, artisanale, agricole, artistique.
- Extrait du K-BIS de moins de 3 mois.



A NOTER QUE :

- **Un courrier de réponse sera envoyé courant juin à chaque demandeur après avis de la commission,**
- Lors de l'attribution de l'emplacement, le commerçant devra présenter les originaux des documents professionnels obligatoires pour exercer une activité de commerce sur le domaine public.
- Un plan indiquera la position des emplacements et les commerçants devront s'y tenir. Des déplacements pourront avoir lieu, exclusivement avec l'accord du placier et sous réserve du même métrage.
- Les commerçants s'engagent à être présents chaque mardi soir et s'il y a absence, à prévenir le placier le plus tôt possible et **avant 17h00**. Il sera **toléré une absence maximum**. **Au-delà, l'emplacement sera perdu.**
- **Le mètre linéaire est fixé par délibération du conseil municipal en date du 10/12/2020 à 2,20 euros.**
- Date des marchés prévus : **05-12-19-26 juillet et 02-09-17-24-30 août 2022**
- Les commerçants devront se munir : d'une prise adaptable au réseau électrique, d'une rallonge de bonne qualité aux normes, avec prise de terre et d'un système d'éclairage. **Seules les lampes à faible consommation seront autorisées afin d'éviter les coupures intempestives.**
- L'agent de surveillance de la voie publique, pourra vous renseigner sur toutes informations complémentaires aux coordonnées suivantes :

Stéphane PATTIER
06 75 35 52 87
asvp@foret-fouesnant.org

Le

à

Signature